



# ***AESH : pour une véritable déprécarisation !***

**Le 4 novembre 2015, la journée nationale de mobilisation en faveur des personnels qui Accompagnent les Élèves en Situation de Handicap (AESH) a été un succès. Plusieurs rassemblements ont été organisés le jour même (Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand, Laval...) ou les jours suivants (Perpignan, Dijon...).**

Ces personnels sont soit en contrats aidés (58 000 CUI budgétés en 2015, soit + 10 000 en un an !), soit en CDI (5 200) soit en CDD (22 800). En 2013, une « professionnalisation » était annoncée, aboutissant en fait à la création en 2014 de CDD et de CDI (à la place des contrats d'Assistant-e-s d'Éducation utilisés jusqu'à présent) ou encore à la création d'un diplôme spécifique (qui sera mis en place en décembre 2015). Cette problématique, issue de la loi sur le handicap de 2005, n'a donc pas trouvé une réponse à la hauteur car c'est un métier sous statut précaire qui a été créé, de plus avec un salaire très faible (recrutement au niveau V, beaucoup de temps partiels imposés...).

Les textes de 2014 ouvraient la possibilité aux personnels en CUI d'obtenir un CDD... pour peu que les budgets le permettent. Dans les faits, on se rend compte que des dizaines de milliers de personnels partent sans accéder au CDD, remplacés par d'autres CUI... Pour seule réponse, le ministère budgete 350 nouveaux CDD en 2015 et 350 en 2016... une goutte d'eau !

**L'inclusion des élèves en situation de handicap dans nos établissements scolaires mérite plus que des demi-mesures assujetties aux restrictions budgétaires. Nous attendons des actes forts pour permettre une véritable sortie de la précarité des personnels qui les accompagnent, indispensables dans les écoles, collèges et lycées.**

**Les signataires exigent :**

- l'ouverture de discussions pour la titularisation, dans le cadre d'un corps de la Fonction publique qu'il faudra créer, des personnels AESH ,
- en attendant, le déblocage du budget nécessaire pour permettre l'embauche de plus de personnels en CDD et en CDI AESH, en priorisant les personnels actuellement en CUI.

Nom, prénom	Qualité	Signature

